



Toutes les offres

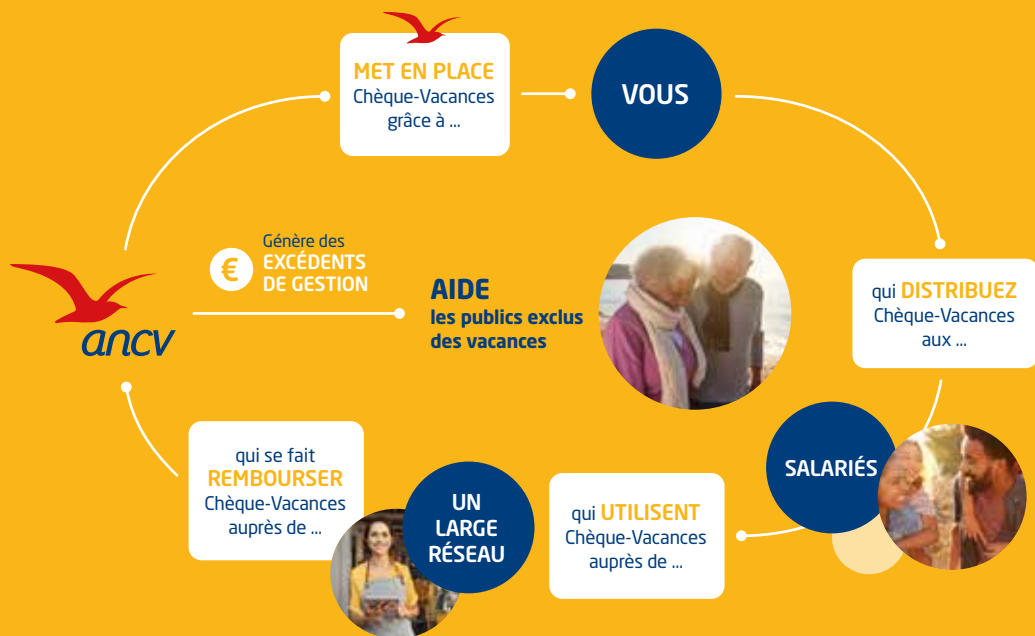
de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Parce que les vacances, c'est essentiel

Avec le Chèque-Vacances et l'ANCV, vous choisissez la **solidarité**



Un cercle vertueux

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances utilise ses excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances pour financer ses programmes d'action sociale.

C'est plus de **238 000 personnes en situation de fragilité** qui accèdent chaque année aux vacances **grâce à l'engagement solidaire** de toutes les parties prenantes : salariés, professionnels du tourisme et des loisirs, CSE, COS, CAS, Petites Entreprises.

Une innovation sociale qui dure depuis plus de 40 ans et qui n'existe nulle part ailleurs.

Pour vous, dirigeant⁽¹⁾ d'une entreprise de moins de 50 salariés⁽²⁾ ou travailleur non-salarié

Des modalités simples et sans engagement

Un mode d'attribution avec contribution de l'employeur selon les modalités suivantes :

> **80%** max. du montant des Chèques-Vacances si la rémunération brute moyenne des 3 derniers mois est inférieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).

> **50%** max. si cette rémunération brute moyenne est supérieure au PMSS.

Un cofinancement de l'employeur et du salarié : la contribution employeur doit être plus élevée pour les salariés dont les revenus sont les plus bas, sans se substituer à un élément de rémunération existant.

Des avantages sociaux et fiscaux attractifs

> **Jusqu'à 510€ d'exonération⁽³⁾** de charges sociales par bénéficiaire et par an

> **La participation employeur déductible du bénéfice imposable**

Des équipes motivées et fidélisées

> Vous proposez à vos salariés un **pouvoir d'achat supplémentaire⁽⁴⁾** dans leur budget vacances & loisirs en leur offrant les mêmes avantages que les grands groupes

> **Vous profitez des mêmes avantages** en tant que dirigeant

Pour retrouver toutes les modalités d'acquisition du Chèque-Vacances, consultez espace-client.ancv.com, Menu Informations pratiques.

Exemple de mise en place⁽⁵⁾

Salaires brut mensuel	Taux de contribution choisi	Votre participation (en une fois)	Participation des salariés (en 1 ou plusieurs versements)	Dotation finale
< au PMSS	80%	510€	120€	630€
> au PMSS	50%	315€	315€	630€

Extrait des conditions applicables au 1^{er} janvier 2023. Pour l'ensemble des conditions en vigueur au moment de votre commande, consultez l'Espace Client : espace-client.ancv.com

(1) Dirigeant salarié ou non. (2) Entreprise de moins de 50 salariés sans CSE gérant les activités sociales et culturelles. (3) Hors CSG/CRDS et versement mobilité, et selon montant du Smic au 1^{er} janvier 2023. (4) Contribution employeur à fixer selon l'art. L411-11 C. tour., nette d'impôt sur le revenu jusqu'à hauteur d'un Smic mensuel par an. (5) PMSS au 1^{er} janvier 2023 : 3 666€.



Toutes les envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances



Utilisable pour toute la famille et toute l'année



Pour des dépenses en France (départements et régions d'Outre-Mer inclus) et à destination de l'Union Européenne



Valable 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeable en fin de validité ⁽¹⁾



La possibilité de changer librement de format à tout moment dès 30€ ⁽¹⁾

Nos tarifs

> **Un taux de commission unique et fixe : 1%** de la valeur faciale des titres commandés

> **Des frais d'ouverture de compte⁽²⁾** payables à la 1^{ère} commande :

80€ pour les entreprises de 1 à 19 salariés

125€ pour les entreprises de 20 à 49 salariés

Frais de livraison ⁽³⁾

Montant total de la commande	Prix HT par point de livraison	Prix TTC par point de livraison
Inférieure ou égale à 450 €	8,00 €	9,60 €
Comprise entre 451 € à 3 000 €	25,00 €	30,00 €
Comprise entre 3 001 € à 15 000 €	35,00 €	42,00 €
Comprise entre 15 001 € à 30 500 €	45,00 €	54,00 €
Comprise entre 30 501 € et 305 000 €	50,00 €	60,00 €
Supérieure ou égale à 305 000 €	80,00 €	96,00 €

(1) Voir conditions sur leguide.ancv.com, rubrique Mes services, échanges

(2) Exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C-1° du code général des impôts.

(3) Frais de livraison au 1^{er} janvier 2023. Pour connaître ceux applicables au moment de votre commande, consultez les CGV depuis espace-client.ancv.com

Classique ?

ou

Digital ?

2 formats disponibles et toujours les mêmes avantages !



POUR VOS COLLABORATEURS :

- > Des coupures au choix de 10, 20, 25 et 50€ non sécables
- > Pour régler sur place ou à envoyer par courrier
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Classic

POUR VOUS :

- > Des dotations à partir de 10€ par bénéficiaire et des options pour les personnaliser :
 - **Choix des coupures** : 10€, 20€, 25€ et 50€ avec un maximum de 30 titres par carnet et la possibilité de panacher
 - Chéquiers et titres **personnalisables** (logo, coordonnées des bénéficiaires...)
- > Une livraison sur site



POUR VOS COLLABORATEURS :

- > Un compte à activer en ligne et un accès à leur solde en temps réel, 24h/24, 7j/7
- > Une application mobile de paiement sans contact pour régler sur place, à distance et en ligne
- > Au centime près, dès 20€ d'achat
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Connect

POUR VOUS :

- > Des dotations à partir de 20€ par bénéficiaire et multiples de 10
- > Un mode de livraison 100% dématérialisé : les bénéficiaires reçoivent un e-mail d'activation de compte et de leur dotation

Pour satisfaire à 100% vos collaborateurs et vous garantir la meilleure expérience, laissez le choix du format !



Pierre, 47 ans,
chef mécanicien dans
un atelier de 12 employés

« J'ai reçu des Chèques-Vacances de mon employeur, un sacré coup de pouce pour le budget de la famille !

Et c'était une bonne surprise car je ne pensais pas que c'était possible dans une petite structure ! »



Laura, 32 ans,
créatrice d'une
agence digitale -
3 collaborateurs

« Commande passée en 2 clics et collaborateurs ravis...

Et cerise sur le gâteau, je peux même en profiter moi aussi ! Je recommande ! »

DÉPART
18:25

PAR CHÈQUE-VACANCES



Le programme d'aide

au départ en vacances

pour les jeunes de 18 à 25 ans

Certains de vos collaborateurs ou leurs proches ont entre 18 et 25 ans ?

Ils sont en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en contrat aidé ?
Ils sont étudiants boursiers, volontaires Service Civique ou disposent
de revenus modestes ?

Proposez-leur Départ 18:25, une aide qui finance
jusqu'à 80% du coût de leurs vacances.






Toutes les conditions sur depart1825.com

Chèque-Vacances : Où en profiter ?

Trouvez des idées vacances,
organisez votre prochaine sortie
sur leguide.ancv.com



Laissez vous guider par les inspirations de notre **réseau de proximité** au cœur des territoires et de **toutes les enseignes** acceptant le Chèque-Vacances.

-  **Hébergement** : hôtels, campings, gîtes, clubs de vacances...
-  **Voyages et transports** : agences de voyage en ligne ou locales, croisières, billets d'avion ou de train, location de voiture...
-  **Loisirs et culture** : parcs d'attractions, cinémas, musées, parcs animaliers...
-  **Restauration** : restaurants traditionnels, de spécialités et gastronomiques, grandes chaînes de restauration,...
-  **Loisirs sportifs** : pratique sportive (activités et clubs), location de matériel sportif

Pour profiter de vos Chèques-Vacances,
rendez-vous sur : leguide.ancv.com



Parmi vos enseignes préférées*



* Sur la base d'une étude menée en 2019 par l'institut Opinion Way auprès d'un panel de bénéficiaires Chèque-Vacances et selon le Top 50 du volume de remboursement des professionnels du tourisme et des loisirs du réseau Chèque-Vacances.



Nous vous accompagnons

Retrouvez toutes les informations
et la documentation à télécharger
sur www.cheque-vacances.com

Pour créer votre compte et commander :
RDV 24h/24 & 7j/7 sur votre Espace Client : espace-client.ancv.com

Nous contacter

0 969 320 616

Service gratuit
+ prix appel



Form-clients@ancv.fr

> Une solution approuvée par les experts-comptables

Conseillers privilégiés des entrepreneurs, les experts-comptables sont aussi
des **partenaires-prescripteurs du Chèque-Vacances.**

L'ANCV et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
sont partenaires depuis juin 2010.

+ de 1 500 cabinets commandent des Chèques-Vacances
au bénéfice de leurs propres salariés.



LE TRI
+ FACILE

